

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2019669	Date d'inspection Le 24 juillet 2024	
Nom de l'établissement La Boussole V		Numéro de téléphone (506) 521-1705	
Adresse 50 High Street Richibucto NB E4W 5M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés lors de l'inspection:

- les dossiers des enfants
- le ratio enfant-personnel
- un suivi sur les exigences de désignation
- si tous les documents obligatoires sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement

L'administratrice informe la Mentor en Assurance de la Qualité que tous les éducatrice sont en voie de compléter leur 10 heures de développement professionnelles, les membres du comité de parent continuent de se rencontrer et le plan d'amélioration de la qualité est à jour.

Les dossiers des enfants vérifiés au moment de la visite sont en ordre. Tout les documents obligatoires sont affichés bien en vue dans l'établissement.

Lors de l'inspection, les enfants jouent a l'extérieur.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juillet 2024

Date

original signé par
Gisèle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2024

Date